



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Le 17 décembre 2020

PROCÈS-VERBAL de la huitième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 17 décembre 2020 à 19h00 via visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS : madame Madeleine Brunette, mairesse de la municipalité de Cantley, madame Joanne Labadie, mairesse de la municipalité de Pontiac, monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche, monsieur Jacques Laurin, maire de la municipalité de Val-des-Monts, monsieur Denis Légaré, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, et formant quorum sous la présidence de la préfète madame Caryl Green, préfète et mairesse de la municipalité de Chelsea

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : monsieur Claude J. Chénier, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Benoît Gauthier, directeur du service de la Gestion du territoire, des programmes et directeur général adjoint, monsieur Jean Perras, conseiller aux projets spéciaux et monsieur Sylvain Arbour, direction du service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information.

20-12-314

Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Denis Légaré
APPUYÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-315

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 25 novembre 2020

**Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 25 novembre 2020 soit adopté, tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-316

Adoption du règlement d'emprunt n° 282-20 autorisant un emprunt de 788 000 \$ visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour le service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE certains équipements et véhicules de la MRC sont désuets et ne répondent plus aux exigences actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts de ces achats;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445, du Code municipal par monsieur Jacques Laurin, maire de la municipalité de Val-des-Monts, à la séance régulière du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2020;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte, par la présente, le règlement d'emprunt n° 282-20 autorisant un emprunt de 788 000 \$ visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour le service de la Sécurité publique ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-317

Comptes payés

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine, par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration général, la liste de chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 1 983 763,71 \$.

Je soussigné, certifie par la présente que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le/la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-318

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Groupe de géomatique Azimut inc. pour le soutien aux applications géomatiques du service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information pour l'année 2021

ATTENDU QUE le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information utilise des applications géomatiques de la compagnie Groupe de géomatique Azimut inc.;

ATTENDU QUE ces applications nécessitent au cours de l'année des mises à jour, du soutien technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Groupe de géomatique Azimut inc. pour le soutien aux applications géomatiques du service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information pour un montant de 15 636,61 \$ taxes incluses (14 278,30 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le poste budgétaire suivant: « 02-150-00-459 » – Services techniques – autres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-319

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Bell Canada pour le soutien au système téléphonique du Centre administratif pour l'année 2021

ATTENDU QUE le système téléphonique du Centre administratif nécessite au cours de l'année des mises à jour, du soutien technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (20 novembre 2020 au 19 novembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Bell Canada pour le soutien du système téléphonique du Centre administratif de la MRC pour un montant de 1 344,51 \$ taxes incluses (1 227,72 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 20 novembre 2020 au 19 novembre 2021;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même les postes budgétaires suivant: « 02-120-00-526, 02-130-00-526, 02-160-00-526, 02-610-00-526, 02-470-00-526, 02-621-00-526, 02-452-10-526, 02-150-00-526 et 02-220-00-526 » – Services techniques – autres;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-320

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Bell Canada pour le soutien au système téléphonique du Centre de relève du service de la Sécurité publique pour l'année 2021

ATTENDU QUE le système téléphonique du Centre de relève du service de la Sécurité publique nécessite au cours de l'année des mises à jour, du soutien technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (20 novembre 2020 au 19 novembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Bell Canada pour le soutien du système téléphonique du Centre de relève pour un montant de 1 144,93 \$ taxes incluses (1045,48 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 20 novembre 2020 au 19 novembre 2021;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le poste budgétaire suivant: « 02-270-00-526 » – Services techniques – autres;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-321

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Comdic pour le soutien au logiciel d'enregistrement FTR Gold de la Cour municipale pour l'année 2021

ATTENDU QUE la Cour municipale utilise le logiciel d'enregistrement FTR Gold de la compagnie Comdic servant à l'enregistrement des séances de Cour;

ATTENDU QUE ce logiciel nécessite au cours de l'année des mises à jour, du soutien technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Comdic pour le soutien au logiciel d'enregistrement FTR Gold de la Cour municipale pour un montant de 780,68 \$ taxes incluses (712,87 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le poste budgétaire suivant: « 02-120-00-526 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-322

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Emergensys pour le soutien aux applications de gestion policière pour l'année 2021

ATTENDU QUE le service de la Sécurité publique utilise des applications de la compagnie Emergensys;

ATTENDU QUE ces applications nécessitent au cours de l'année des mises à jour, soutien technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Emergensys pour le soutien aux applications de gestion policière pour un montant de 141 899,85 \$ taxes incluses (129 573,48 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ), et cela, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le poste budgétaire suivant : « 02-270-00-526 » – Entretien et réparation – Machinerie, outillage et équipement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-323

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie ESRI pour le soutien du logiciel de géomatique au service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information pour l'année 2021

ATTENDU QUE le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information utilise le logiciel de géomatique de la compagnie ESRI;

ATTENDU QUE ce logiciel nécessite au cours de l'année des mises à jour, du soutien technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie ESRI pour le soutien du logiciel de géomatique au service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information pour un montant de 4 736,97 \$ taxes incluses (4 325,49 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même les postes budgétaires suivant : « 02-150-00-459 » et « 02-610-00-459 » – Services techniques autres;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-324

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie K2 géospatial pour le soutien au logiciel Jmap pour les services de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information, la Sécurité publique et la Sécurité incendie pour l'année 2021

ATTENDU QUE les services de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information, la Sécurité publique et la prévention incendie utilisent le logiciel Jmap de la compagnie K2 géospatial;

ATTENDU QUE ce logiciel nécessite au cours de l'année des mises à jour, du support technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie K2 géospatial pour le soutien au logiciel Jmap pour les services de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information, la Sécurité publique et la Sécurité incendie pour un montant de 10 347,75 \$ taxes incluses (9 448,88 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même les postes budgétaires suivant: « 02-150-00-459, 02-210-00-526 et 02-220-00-526 » – Services techniques – autres;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-325

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat avec la compagnie Microrama Informatique pour le soutien du pare-feu Fortinet du Centre de relève du service de la Sécurité publique pour l'année 2021

ATTENDU QUE la MRC utilise le mur pare-feu de la compagnie Fortinet et que Microrama Informatique est revendeur autorisé;

ATTENDU QUE ce logiciel nécessite au cours de l'année des mises à jour, soutien technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (23 janvier 2021 au 22 janvier 2022);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat avec la compagnie Microrama Informatique pour le soutien du pare-feu Fortinet du Centre de relève du service de la Sécurité publique au montant de 540,38 \$ taxes incluses (493,44 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 23 janvier 2021 au 22 janvier 2022;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le poste budgétaire suivant: « 02-270-00-526 », dépenses internet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

20-12-326

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Radio IP pour le soutien au logiciel de persistance de connexion pour les modems data au service de la Sécurité publique pour l'année 2021

ATTENDU QUE le service de la Sécurité publique utilise un logiciel de persistance de connexion pour les modems data de la compagnie Radio IP;

ATTENDU QUE ce logiciel nécessite au cours de l'année des mises à jour, du soutien technique et autres services;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Radio IP pour le soutien au logiciel de persistance de connexion pour les modems data au service de la Sécurité publique pour un montant de 2 670,41 \$ taxes incluses (2 438,44 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le poste budgétaire suivant : « 02-210-00-526 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-327

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat avec La Vigile, pour un programme d'aide aux employés (PAE) pour le personnel policier et de la répartition des appels d'urgence (employés et cadres) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE ce Conseil, par ses résolutions 15-12-407, 17-12-407 et 19-11-319, octroyait à la firme La Vigile, un contrat pour l'offre d'un programme d'aide aux employés (PAE) dédié à l'ensemble du personnel policier et de répartition des appels d'urgence (employés et cadres) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE les interventions liées aux fonctions policières et de répartition peuvent avoir pour conséquence des absences reliées à des accidents de travail ou des maladies professionnelles, des absences en invalidité ou des absences de courtes durées et que ces absences représentent un coût pour l'organisation;

ATTENDU QUE la santé mentale des policiers et des répartiteurs ne peut être adressée comme celle des autres employés de la MRC et qu'elle nécessite des intervenants spécialisés;

ATTENDU QU'il est du désir du Conseil des maires d'adresser cette problématique par un PAE distinct de celui des autres employés de la MRC;

ATTENDU QUE La Vigile est le seul fournisseur identifié pouvant fournir un programme d'aide aux employés (PAE) répondant aux besoins et particularité des premiers répondants;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat avec La Vigile pour le programme d'aide aux personnes vigiles;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat sera pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 soit pour un an avec renouvellement automatique si les parties sont satisfaites;

**EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat avec la firme La Vigile pour un programme d'aide aux employés (PAE) pour le personnel policier et de la répartition des appels d'urgence (employés et cadres) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la somme de 8 250,00 \$ (taxes non applicables) et cela, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même les postes budgétaires suivants : Programme d'aide aux employés – Code 283, et ce, selon la répartition des employés visés au sein de chaque unité du service de la Sécurité publique de la MRC;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
20-12-328

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumission de gré à gré pour un système ergonomique pour un véhicule de patrouille du service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE l'ergonomie d'un véhicule de patrouille est un défi constant;

ATTENDU QUE la compagnie Les systèmes Cyberkar Inc. produit des équipements qui permettent d'intégrer l'écran de l'ordinateur dans le tableau de bord de l'autopatrouille et améliore son ergonomie;

ATTENDU QUE ce système remplacerait les ordinateurs véhiculaires ainsi que les modems dans les véhicules de patrouille.

ATTENDU que la compagnie « Les systèmes Cyberkar Inc. » est la seule à offrir cette technologie;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun de faire l'essai d'un tel système afin d'améliorer l'ergonomie des véhicules de patrouille du service de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une demande de soumission de gré à gré pour un système ergonomique d'un véhicule de patrouille Ford Explorer 2021 conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce Conseil a prévu, lors de l'adoption règlement d'emprunt n° 274-19, des sommes ont été prévues pour l'acquisition de tels équipements;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumission de gré à gré auprès de la compagnie Les systèmes Cyberkar Inc pour l'acquisition d'un système ergonomique pour un véhicule du service de la Sécurité publique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-329

Octroi d'un contrat à la firme Les consultants Androïde Inc. pour l'acquisition d'équipements informatiques

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 20-08-201, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande d'appel d'offres publics pour l'acquisition d'équipements informatiques ;

ATTENDU QUE 4 firmes ont déposées une offre de prix dont le résultat est décrit dans le tableau ci-après :

Nom de la firme	Coûts taxes incluses	Coûts après taxes et ristournes
Les consultants Androïde Inc.	96 522,78 \$	88 138,16 \$
IT2GO solutions	Soumission non conforme	
Groupe D.L.	Soumission non conforme	
INSO	Soumission non conforme	

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Les consultants Androïde Inc. a été analysée et déclarée conforme en tous points à la demande de soumissions pour l'acquisition d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE l'appel d'offres publics a été effectué conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie, par la présente, à la firme Les consultants Androïde Inc., le contrat pour l'acquisition d'équipements informatiques, conformément à l'offre de prix décrite ci-dessus pour un montant de 96 522,78 \$, taxes incluses (88 138,16 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le règlement d'emprunt n° 281-20 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-330

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un serveur et les équipements afférents pour le service de l'Évaluation et des Technologies de l'information

ATTENDU QUE la MRC désire procéder au remplacement du serveur du logiciel d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE la valeur des équipements à acquérir ne dépasse pas 25 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation pour l'achat du serveur et des équipements afférents;

ATTENDU QUE ce Conseil a prévu le financement dudit serveur par l'entremise du règlement d'emprunt n° 258-18;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 258-18 a été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation et a été autorisé le 19 juin 2018;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un serveur et des équipements afférents auprès d'au moins trois (3) firmes dont l'identité demeure confidentielle conformément à la Loi, le tout en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-331

Autorisation pour l'acquisition d'applications de la firme PG Solutions pour des formulaires d'enquête en ligne, du traitement des mutations automatisé et d'un lien direct avec JMAP

ATTENDU QUE le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information utilise un logiciel d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information utilise des applications d'évaluation foncière de la compagnie PG Solutions;

ATTENDU QUE le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information doit faire l'acquisition de notre fournisseur PG Solutions, des modules pour produire des formulaires d'enquête en ligne, de traitement des mutations automatisé et d'obtenir un lien direct avec JMAP;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information doit suivre la modernisation des applications et des outils de travail pour conserver une efficacité dans le service;

ATTENDU QUE le prix d'acquisition inclut une banque d'heures de service professionnel de 12 075 \$ auquel ont déduit 10 624,74 \$ comme frais de soutien aux trois (3) applications pour la première année;

ATTENDU QUE PG Solutions a soumis une offre de service;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'acquisition des modules E-proprétés, Ram et du lien direct avec JMAP de la firme PG Solutions au coût de 31 951,77 \$ taxes incluses (29 176,23 \$ après taxes et ristourne);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette acquisition à même le règlement d'emprunt n° 258-18;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-332

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat avec la compagnie PG Solutions pour le soutien aux applications d'évaluation foncière pour l'année 2021

ATTENDU QUE le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information utilise des applications d'évaluation foncière de la compagnie PG Solutions;

ATTENDU QUE ces applications nécessitent au cours de l'année des mises à jour, soutien technique, maintenances et autres services;

ATTENDU QUE ce contrat est visé par l'article 938 alinéa 6 du *Code municipal du Québec* pour son exemption d'aller en appel d'offre pour un mandat de plus de 25 000 \$;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à la signature d'un contrat avec la compagnie PG Solutions pour le soutien aux applications d'évaluation foncière, pour un montant de 35 262,83 \$ taxes incluses (32 199,67 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce contrat à même le poste budgétaire suivant: « 02-150-00-526 » – Entretien et réparation – Machinerie, outillage et équipement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
20-12-333

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Autorisation pour la signature d'une entente pour l'utilisation de fichiers géomatiques de la MRC par la firme Brodeur Frenette S.A. dans le cadre du projet de révision du plan d'urbanisme de la municipalité de Cantley

ATTENDU QUE la firme Brodeur Frenette S.A. dans le cadre de ce projet désire obtenir des fichiers géomatiques de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC possède des données géomatiques qui faciliteraient le travail;

ATTENDU QU'une entente a été préparée en ce sens et qu'il n'y a pas de frais pour l'utilisation des données;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature d'une entente avec la firme Brodeur Frenette S.A. pour l'utilisation de fichiers géomatiques dans le cadre du projet de révision du plan d'urbanisme de la municipalité de Cantley;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-334

Autorisation pour la signature d'une entente pour l'utilisation de fichiers géomatiques (matrice graphique) de la MRC par la firme Bussièrès Bérubé Genest Schnob arpenteurs-géomètres inc. dans le cadre du projet de correction cadastrale du canton d'Eardley dans la municipalité de Pontiac

ATTENDU QUE la firme Bussièrès Bérubé Genest Schnob arpenteurs-géomètres inc. dans le cadre de ce projet aimerait obtenir la matrice graphique de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC possède des données géomatiques qui faciliteraient le travail;

ATTENDU QU'une entente a été préparée en ce sens et qu'il n'y a pas de frais pour l'utilisation des données;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature d'une entente avec la firme Bussièrès Bérubé Genest Schnob arpenteurs-géomètres inc. pour l'utilisation de fichiers géomatiques (matrice graphique) dans le cadre du projet de correction cadastrale du canton d'Eardley dans la municipalité de Pontiac;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-335

Autorisation à signer avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais une lettre d'entente relative aux méthodes de compensation du coût de déplafonnement par les participants actifs

ATTENDU QUE l'Employeur et la Fraternité sont régis par les dispositions de la convention collective 2017-2021 et que les articles 8.06, 19.11 et 35 la convention collective prévoient les modalités de remboursement des participants actifs du coût de déplafonnement du régime de retraite par compensation en jours de formation en emploi de la force;

ATTENDU QUE l'application de ce système de compensation présente des difficultés, notamment puisque les heures de formation doivent être dispensées par groupe homogène et que les reprises doivent regrouper les policiers d'une même section;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la volonté des parties est de déterminer une méthode de compensation plus efficace pour le remboursement du coût du déplaçonnement du régime de retraite;

ATTENDU QUE les parties s'entendent pour que les participants actifs doivent utiliser, comme méthode de compensation, le temps supplémentaire effectué (quart de travail en temps supplémentaire, séance de cour, repas non pris, fin de semaine de garde, etc.). Ainsi, en lieu et place de rémunération pour le temps supplémentaire effectué, les participants actifs pourront comptabiliser 27 heures de temps supplémentaire au taux de 150% aux fins du calcul de compensation, et ce, au moment de leur choix durant l'année en cours;

ATTENDU QUE cette méthode permet une formule de gestion plus simple et que les parties se sont entendues sur les modalités de remboursement s'appliquant aux participants qui n'ont pas respecté la méthode de compensation au terme de l'année;

ATTENDU QUE cette méthode de compensation n'entraîne pas d'impact financier.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature d'une entente avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais relative aux méthodes de compensation du coût de déplaçonnement par les participants actifs;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-336

Autorisation à signer, avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une lettre d'entente relative au règlement du grief 2020-001 – article 19.11

ATTENDU QUE l'Employeur et la Fraternité sont régis par les dispositions de la convention collective 2017-2021 et que l'article 19.11 stipule les modalités du remboursement des coûts du déplaçonnement;

ATTENDU QUE plusieurs facteurs impondérables ont occasionné des difficultés à l'employeur dans la planification et l'offre de ces heures de formation en 2019 selon les modalités prévues;

ATTENDU QU'une majorité de policiers et policières n'ont pu recevoir les 13,5 heures de formation nécessaire au remboursement des coûts du déplaçonnement tel que conventionné;

ATTENDU QUE la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déposé un grief en date du 26 février 2020 contestant cette contrevenance à la convention collective;

ATTENDU QUE les deux parties se sont entendues sur le règlement du grief dans la lettre d'entente LET-2020-06-POL2020-001;

ATTENDU QUE par cette lettre d'entente l'employeur reconnaît comme étant dispensé 82 heures de formation représentant une somme de 4 882,93 \$.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature d'une entente avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais relative au grief 2020-001;

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
20-12-337

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Autorisation à signer, avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une lettre d'entente relative au règlement du grief 2020-001 – articles 8.01 et 8.06

ATTENDU QUE l'Employeur et la Fraternité sont régis par les dispositions de la convention collective 2017-2021 et que l'article 8.01 et 8.06 stipulent, non limitativement, que tous les policiers doivent recevoir 27 heures de formation en emploi de la force par année;

ATTENDU QUE plusieurs facteurs impondérables ont occasionné des difficultés à l'employeur dans la planification et l'offre de ces heures de formation en 2019 selon les modalités prévues;

ATTENDU QU'une majorité de policiers et policières n'ont pu recevoir ces 27 heures de formation tel que conventionné;

ATTENDU QUE la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déposé un grief en date du 26 février 2020 contestant cette contrevenance à la convention collective;

ATTENDU QUE les deux parties se sont entendues sur le règlement du grief dans la lettre d'entente LET-2020-05-POL2020-001;

ATTENDU QUE cette lettre d'entente convient du versement d'une somme de 14 000\$ destinée à la Fraternité pour le préjudice subi par les membres.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature d'une entente avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais relative au grief 2020-001;

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-338

Création d'un poste temporaire de Responsable du soutien administratif et adjoint(e) au directeur au service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE l'analyse de l'organisation du travail du service de la Sécurité publique démontre un besoin en gestion administrative dans les activités quotidiennes liées aux opérations et à la planification;

ATTENDU QUE le titulaire recherché du poste détiendra des compétences analytiques et de gestion dans le but d'émettre des recommandations favorisant l'efficacité du Service sur le plan des ressources financières, humaines et du développement des compétences;

ATTENDU QUE l'un des mandats confiés au responsable sera de proposer des pistes d'optimisation des processus administratifs et de la collaboration interservices;

ATTENDU QU'une évaluation dudit poste dans le plan de classification a été réalisée et que le poste serait régi par l'entente des cadres intermédiaires;

ATTENDU QUE le Service juge opportun de se doter dudit poste pour un projet pilote d'une durée d'un an.

ATTENDU QUE les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire « Salaire régulier - 02-210-00-141 »;

ATTENDU QUE le poste sera évalué selon des objectifs mesurables avec échéanciers avant la planification budgétaire 2021;

**EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la création d'un poste temporaire de Responsable du soutien administratif et adjoint(e) au directeur au service de la Sécurité publique;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même les postes budgétaires suivant: « 02-150-00-459, 02-210-00-526 et 02-220-00-526 » – Services techniques – autres;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-339

Autorisation pour engager des honoraires professionnels pour effectuer une démarche d'amélioration du climat de travail favorisant la rétention du personnel à la répartition 9-1-1

ATTENDU QU'il est connu que les répartiteurs(trices) 9-1-1 doivent travailler dans un environnement avec des conditions de travail exigeantes et stressantes;

ATTENDU QUE l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaire municipale » communément appelée l'APSAM présente de nombreuses études de l'IRSST concernant ces conditions de travail dans les centres de répartition 9-1-1, notamment au niveau de la santé psychologique;

ATTENDU QUE la MRC, suite à une recommandation du service des Ressources humaines, souhaite s'engager dans une démarche d'amélioration du climat de travail facilitant la rétention du personnel afin de favoriser le bien-être et la stabilité du personnel;

ATTENDU QU'en vertu des effectifs actuels, la MRC ne peut consacrer le temps nécessaire à une telle démarche;

ATTENDU QUE la MRC souhaite disposer d'un(e) consultant(e) d'expérience dans ce domaine pour mener à bien ce projet dans les plus brefs délais.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à approprier un montant pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ taxes exclues pour le paiement des honoraires professionnels dans le cadre du mandat qui sera octroyé à un(e) consultant(e) et ce, à même le poste budgétaire « 02-160-00-419 - Honoraires professionnels – autres »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green, et/ou le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant un effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-340

Mandat au directeur du service de la Sécurité publique afin d'obtenir l'information nécessaire pour compléter une demande de financement auprès du ministère des Transports (MTQ) dans le cadre de son programme de financement pour l'établissement d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) dispose d'un programme de financement pour l'établissement d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaite améliorer la sécurité des usagers du réseau routier municipal sur son territoire ;

ATTENDU QU'il serait souhaitable de bénéficier des sommes disponibles afin d'établir un PISRMM pour le territoire de la MRC ;

ATTENQU QU'il est nécessaire d'obtenir certaines informations, notamment auprès des municipalités, afin de présenter une telle demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate, par la présente, le directeur du service de la Sécurité publique à obtenir les informations requises pour une demande auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme de financement pour l'établissement d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un rapport soit déposé à la séance du Conseil des maires du 21 janvier 2021 pour permettre qu'une décision soit prise sur la continuité du projet ;

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-341

**Avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé –
Règlement numéro 628-20 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de
Cantley**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, portant le numéro 273-19, est entré en vigueur le 6 février 2020 suite à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), tout règlement par lequel une municipalité adopte ou modifie ses règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les ententes relatives à des travaux municipaux, celui prévu à l'article 116 ou l'un ou l'autre des règlements prévus aux sections VII à XI et XIII de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

ATTENDU QUE la municipalité de Cantley a adopté le règlement numéro 628-20 visant à amender le règlement de zonage numéro 269-05 afin de créer la zone 74-H à même la zone 27-H ;

ATTENDU QUE la municipalité de Cantley a transmis à ce Conseil, aux fins d'approbation, une copie du règlement numéro 628-20 conformément aux dispositions de la LAU;

ATTENDU QUE le service de Gestion du territoire et des Programmes a analysé le règlement en question et a conclu à la conformité de ce dernier aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement numéro 628-20 de la municipalité de Cantley l'approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la Préfète, Madame Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-342

Reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a comme objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement durable du territoire forestier des régions du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE pour la région de l'Outaouais, le PADF représente une enveloppe annuelle de 672 584 \$;

ATTENDU QUE cette enveloppe permet, notamment, d'assurer le fonctionnement et la coordination de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la région;

ATTENDU QUE cette enveloppe est également essentielle pour l'aménagement des forêts sur les terres publiques intramunicipales (TPI), sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus, à la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage ou au soutien à l'organisation de différentes activités liées à l'aménagement durable du territoire forestier;

ATTENDU QUE le PADF prend fin le 31 mars 2021 et que le ministère des Forêts, de la Faune, et des Parcs (MFFP) n'a envoyé aucune indication quant à sa reconduction;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande, par la présente, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, de reconduire le Programme d'aménagement durable des forêts et de proposer une nouvelle entente de gestion quinquennale aux MRC de l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-12-343

Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU-PME)

ATTENDU QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M\$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

ATTENDU QUE le 19 juin 2020, MRC des Collines-de-l'Outaouais s'est vu octroyer un montant additionnel de 320 790 \$, portant le montant total de l'enveloppe à 984 945 \$, dont un quatrième et dernier versement d'un montant de 160 395 \$ doit encore être effectué;

ATTENDU QUE le 10 octobre 2020, le gouvernement du Québec a ordonné le passage de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en palier d'alerte maximale et, ce faisant, ordonné la fermeture de nombreuses entreprises le 11 octobre 2020, et ce jusqu'au 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE le service de la Gestion du territoire et des programmes continue de recevoir et d'analyser des demandes d'aide dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et que l'enveloppe octroyée ne suffit plus pour répondre aux besoins des entreprises de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil reconnaît la nécessité de demander au gouvernement du Québec une enveloppe additionnelle afin de pouvoir continuer de répondre aux besoins financiers des entreprises de son territoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
20-12-344

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes – Adoption du plan de rétablissement et de maintien de l'offre de services pour la période 2020 à 2022 des Transports adaptés et collectifs des Collines - Transcollines

ATTENDU QUE la MRC a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif par le biais du règlement portant le numéro 172-12 et adopté par la résolution numéro 13-01-022 par le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 17 janvier 2013;

ATTENDU QUE préalablement à cette déclaration de compétence, les municipalités du territoire de la MRC offraient à leur citoyens et citoyennes un service de transport adapté depuis des décennies;

ATTENDU le confinement en lien avec la Covid-19;

ATTENDU la définition du gouvernement du Québec sur les services essentiels dans le cadre du confinement en lien avec la Covid-19 et le maintien des services de transport administrés par Transcollines;

ATTENDU la baisse drastique des déplacements des usagers et des revenus générés par la vente des titres de transport en cette période de confinement;

ATTENDU QUE les partenaires municipaux ont tous contribué monétairement en fonction de la quote-part budgétée en 2020, et ce, pour les 2 volets de services, adapté et collectif rural;

ATTENDU QUE le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à ce programme d'aide;

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines est l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport adapté et de transport collectif rural;

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines a déjà produit et fourni les informations et documents pour une première tranche de versement dudit programme pour l'année 2020;

ATTENDU les modalités dudit programme pour les versements subséquents;

ATTENDU la résolution R20-11-104 de Transcollines;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil :

ADOpte le plan de rétablissement et de maintien de l'offre de services pour la période 2020 à 2022;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une copie de cette résolution, ainsi que les documents si rattachant, soit transmis au MTQ afin de compléter son dossier dans le programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes d'ici le 31 décembre 2020.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
20-12-345

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes – Adoption du plan d'optimisation des ressources et du budget 2020 révisé des Transports adaptés et collectifs des Collines - Transcollines

ATTENDU QUE la MRC a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif par le biais du règlement portant le numéro 172-12 et adopté par la résolution numéro 13-01-022 par le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 17 janvier 2013;

ATTENDU QUE préalablement à cette déclaration de compétence, les municipalités du territoire de la MRC offraient à leur citoyens et citoyennes un service de transport adapté depuis des décennies;

ATTENDU le confinement en lien avec la Covid-19;

ATTENDU la définition du gouvernement du Québec sur les services essentiels dans le cadre du confinement en lien avec la Covid-19 et le maintien des services de transport administrés par Transcollines;

ATTENDU la baisse drastique des déplacements des usagers et des revenus générés par la vente des titres de transport en cette période de confinement;

ATTENDU QUE les partenaires municipaux ont tous contribué monétairement en fonction de la quote-part budgétée en 2020, et ce, pour les 2 volets de services, adapté et collectif rural;

ATTENDU QUE le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à ce programme d'aide;

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines est l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport adapté et de transport collectif rural;

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines a déjà produit et fourni les informations et documents pour une première tranche de versement dudit programme pour l'année 2020;

ATTENDU les modalités dudit programme pour les versements subséquents;

ATTENDU la résolution R20-11-103 de Transcollines;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil :

D'ADOPTER le plan d'optimisation des ressources ainsi que le budget révisé 2020;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une copie de cette résolution, ainsi que les documents si rattachant, soit transmis au MTQ afin de compléter son dossier dans le programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes d'ici le 30 novembre 2020.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
20-12-346

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

Levée de la séance

**Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

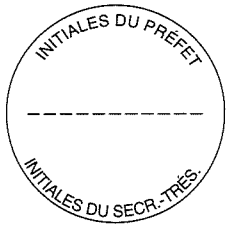
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19h23.

Caryl Green
Préfète

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**